



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 83997

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot rappelle à Mme la ministre de la santé et des sports que, dans sa réponse à une question d'actualité posée le 6 juillet 2010 sur la fermeture des services chirurgicaux ne répondant pas aux normes de sécurité fixées à 1 500 actes par an, elle avait mentionné quelques exceptions à la règle dont celle des établissements où se pratiquent au moins 100 séjours gynécologiques. L'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, qui figure dans la liste des établissements où les actes chirurgicaux n'atteignent pas ce seuil (cf. Journal du dimanche du 4 juillet 2010), se trouve dans ce cas d'exception. Elle tient, cependant, à souligner que ce n'est pas seulement à ce titre que la chirurgie devra être maintenue à Saint-Laurent. En effet, elle ne peut ignorer le déficit critique de l'offre de soins en Guyane et que la population guyanaise, dans sa grande partie, est privée du droit fondamental à l'accès aux soins de qualité. Dans ces conditions, il ne peut être question de fermer le service de chirurgie à l'hôpital de Saint-Laurent, seul établissement de l'ouest guyanais. Elle lui demande de bien vouloir le confirmer et de rassurer ainsi la population.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83997

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7804

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)